

Bref infos Tarentaise



Chers habitants de Tarentaise,

L'été est enfin arrivé, les enfants seront bientôt en vacances et les parents aussi. À tous, nous souhaitons de profiter de cette très belle période ensoleillée.

Pour cet été, il semble pour l'instant que nos réserves en eau soient suffisantes. Néanmoins, dans un contexte général de nappes phréatiques déficitaires, nous vous recommandons d'être vigilants et rigoureux sur vos consommations d'eau.

Les fenaisons, quant à elles, s'annoncent plutôt prometteuses ainsi que les diverses récoltes. Nous avons heureusement été épargnés par les violents orages de grêle qui ont frappé la région. Cependant, nous nous sentons sincèrement solidaires de tous les villages et villes voisines qui ont subi cette catastrophe naturelle.

Les derniers dossiers des projets proposés en début de mandat sont tous en cours d'élaboration, voir pour certains comme le cimetière pratiquement terminés. Les travaux du CTM vont débuter en septembre pour se terminer avant la Toussaint. Quant à ceux de la mairie, ils devraient commencer le 8 juillet pour s'achever courant 2020. Nous veillerons à ce que l'accueil des tarentaisous se fasse dans les meilleures conditions.

Un grand bravo à tous les tarentaisous pour leur sens civique aux élections européennes. Nous avons voté à 71,39 % soit pratiquement 20 points de plus que la moyenne nationale !

Enfin, après plus de vingt années au service de nos administrés, Véronique Bruyère nous quitte et rejoint la région parisienne par mutation suite à sa demande. Nous lui souhaitons plein de réussite dans ses nouvelles fonctions et la remercions vivement pour sa précieuse collaboration auprès de l'ensemble des élus et des différentes équipes pédagogiques de l'école du Sapin Géant.

Bonnes vacances à tous !

Le Maire
Evelyne Estellé

Fleurissement



Comme vous avez pu le constater, notre village s'est paré de jolies couleurs pour accueillir l'été. Samedi 25 mai, du personnel municipal avait été sollicité pour aider aux plantations, ils ont eu le renfort de deux élues et d'une belle brochette renouvelée de bénévoles avec la joie d'accueillir parmi eux Antoine, 11 ans.

Comme quoi le bénévolat n'attend pas les années ! Bravo à Antoine et merci à Viviane, Cécile, Michèle, Isabelle, Michel et aux employés communaux.

Compte tenu de la perspective des travaux sur le bâtiment de la mairie, les roues n'ont pas été remises en place et il n'y aura pas de jardinières sur la façade côté place.

Pour tenir compte des étés de sécheresse, des géraniums plus résistants ont remplacé les plants habituels. Une nouveauté pour cette année, les plantations des massifs derrière l'église ont été confiées aux enfants de l'école dans le cadre de l'atelier jardinage/environnement.

Michèle Peyron

BREF INFOS n° 53 - Juin 2019
Directeur de publication Évelyne ESTELLÉ
Comité de rédaction : Louis BESSON,
Michèle PEYRON
Photos : Mairie - Associations
Tirage 335 exemplaires
Impression : Imprimerie Copyspace





Le budget de la commune

(résultats de 2018 et prévisions pour 2019)

Pour l'année 2018, le budget général de la commune (hors eau et assainissement) a dégagé un excédent de fonctionnement de 127 511,62 € (106 803,51 € d'excédent reporté de 2017 plus 20 708,11 € pour l'année 2018 elle-même).

Que retenir du budget 2018 ?

Dans le même temps, on constate un déficit en section d'investissement de 105 644,03 €. Nous avons en effet reporté le déficit de 2017 d'un montant de 5 589,80 €, à quoi s'est ajouté le déficit de l'année 2018 elle-même, soit 100 054,23 €.

En tenant compte des dépenses et recettes engagées mais non encore réglées ou perçues concernant le cimetière, soit 9 991,42 €, on se retrouve au total avec un déficit global d'investissement de 115 635,45 €.

Cette situation avait été prévue lors de l'établissement du budget puisqu'il avait été anticipé un autofinancement (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement) pour un montant de 110 000 €.

Nous sommes donc à peu de chose près bien dans les clous de ce qui avait été prévu.

Budget prévisionnel 2019 (les montants sont arrondis à l'unité)

Les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières n'ont pas bougé depuis 2015. Les montants indiqués ci-dessous sont ceux des budgets prévisionnels. on peut affirmer que nos finances sont toujours très saines, aucun emprunt n'ayant été nécessaire depuis celui fait en 2015 pour l'achat du tracteur municipal : la commune n'est à ce jour que très peu endettée.

Recettes (section de fonctionnement)	
impôts et taxes	169 600
subventions et dotations	88 656
recettes diverses (cantine, garderie, concessions dans le cimetière, etc.)	40 600
autres recettes diverses (revenus d'immeubles et remboursements divers)	11 300
recettes de fonctionnement pour l'année 2019	310 156
résultat reporté de l'année 2018	11 876
total des recettes de fonctionnement cumulées	322 032

Dépenses (section de fonctionnement)	
charges de personnel	150 605
charges à caractère général (entretien des biens de la commune, frais postaux, etc., etc.)	106 090
subvention destinée au CCAS (centre communal d'action sociale)	1 240
autres charges diverses (service incendie, indemnités des élus, etc.)	35 054
charges financières (intérêts de la dette)	1 498
dotation aux amortissements	8 986
somme pour dépenses imprévues	18 559
total des dépenses de fonctionnement	322 032

Recettes (section d'investissement)	
subventions d'investissement	458 910
fonds de compensation de la TVA	5 059
taxe d'aménagement	3 000
amortissements	8 986
dépôts et cautionnements	400
emprunt envisagé	380 000
total des recettes d'investissement pour l'année 2019	856 355
excédents de fonctionnement de 2018 capitalisés	115 636
total des recettes d'investissement	971 991

Dépenses (section d'investissement)	
remboursement des emprunts (en capital)	6 773
dépôts et cautionnements	400
études d'urbanisme et frais de publicité des marchés	74 214
très haut débit	4 260
travaux de voirie	38 171
achat de terrains	12 890
nouveau cimetière	86 299
réseaux d'électrification	7 375
réseaux (alimentation du réservoir derrière le cimetière)	5 000
achat d'un défibrillateur	2 500
travaux sur le toit de l'église	7 152
travaux à l'école (remplacement de luminaires et d'ouvertures)	27 600
travaux en rapport avec la construction du centre technique municipal	305 627
travaux en rapport avec la requalification de la mairie	250 800
somme pour dépenses imprévues	37 286
dépenses d'investissement pour l'année 2019	866 347
résultat négatif de l'année 2018	105 644
total des dépenses d'investissement	971 991

Eau potable et assainissement

(collectif et non collectif)

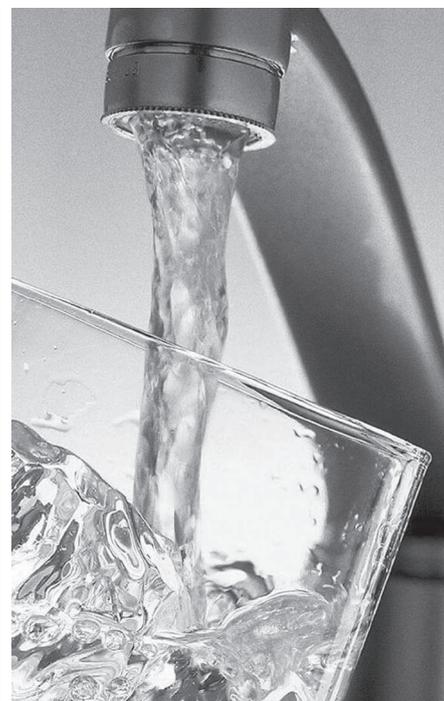
Annexe au budget communal 2019

De son côté, le budget eau et assainissement a dégagé en section d'exploitation un excédent de 42 978,73 € (23 928,97 € d'excédent reporté de 2017 plus 19 049,76 € pour l'année 2018 elle-même).

Budget prévisionnel 2019 (les montants sont arrondis à l'unité)

En section d'investissement, nous avons un excédent de 43 666,86 € (71 595,76 € pour l'année 2018 moins 27 928,90 € de déficit reporté de 2017). Nous avons en effet perçu seulement cette année une bonne partie des subventions correspondant aux travaux de liaison de notre réseau d'eau potable à l'aqueduc des Sources. Nous avons ainsi un excédent global de 86 645,59 € qui nous permettra notamment de réaliser en 2019 des travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable.

Recettes (section d'exploitation)	
vente d'eau et redevances associées (dont location des compteurs)	26 500
redevances d'assainissement collectif encaissées par la commune	13 500
redevances d'assainissement non collectif encaissées par la commune	1 500
taxes et redevances reversées ensuite à l'agence de l'eau	5 500
amortissement des subventions d'investissement et recettes assimilées	22 935
produits exceptionnels dont refacturation de travaux	5 360
total des recettes réelles de 2019	75 295
résultat positif de l'année 2018	42 979
total des recettes d'exploitation	118 274
Dépenses (section d'exploitation)	
charges de personnel	5 000
charges à caractère général (entretien, électricité, etc.)	27 500
assainissement non collectif (sommes reversées au prestataire)	1 600
charges financières (intérêts de la dette)	1 823
taxes reversées à l'agence de l'eau (perçues antérieurement)	7 232
charges exceptionnelles	3 000
somme pour dépenses imprévues	3 110
autofinancement (virement à la section d'investissement)	30 000
amortissement des dépenses d'investissement	39 009
total des dépenses d'exploitation	118 274
Recettes (section d'investissement)	
amortissements	39 009
autofinancement (virement depuis la section d'exploitation)	30 000
total des recettes réelles de l'année 2019	69 009
résultat positif de l'année 2018	43 667
total des recettes d'investissement	112 676
Dépenses (section d'investissement)	
amortissement des subventions d'investissement et recettes assimilées	22 935
remboursement des emprunts (en capital)	6 875
études (périmètre des sources)	5 000
construction de nouveaux branchements et remplacement d'une partie du réseau d'eau potable	36 600
travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées	28 600
achat et remplacement de compteurs de sectorisation	5 000
mise hors gel du dégrilleur de la station d'épuration	3 400
dépenses imprévues	4 266
total des dépenses d'investissement	112 676



Rappel concernant les budgets primitifs

(valable aussi bien pour le budget communal que pour le budget eau et assainissement)

Les montants indiqués au budget sont toujours des montants prévisionnels.

Dans certains cas, ils correspondent exactement au montant qui sera dépensé. Mais dans la plupart des cas, il ne s'agit que d'une évaluation estimée au mieux en fonction des éléments connus au moment où elle est faite.

Cependant, et en tout état de cause, le budget étant voté par chapitres (par exemple charges de personnel, charges à caractère général, etc.), il est interdit de dépenser plus dans un chapitre donné que ce qui a été prévu au budget, sauf à ce que le conseil municipal adopte une décision budgétaire modificative ou que le maire utilise tout ou partie des sommes placées sur la ligne « dépenses imprévues ».

Louis Besson

Des nouvelles de l'école du Sapin Géant

L'année scolaire se termine dans la sérénité, sans nouveau mouvement de personnel. De plus, chacun ayant maintenant pris ses marques, les enfants ont pu bénéficier de cet environnement porteur.

Cantine scolaire

Au mois de février, à notre initiative, le personnel de cantine a pu se rendre dans l'établissement Elior qui nous livre les repas. Son responsable Monsieur Lierley nous a fait en toute transparence visiter l'ensemble des locaux et expliqué les processus de fabrication. Ce déplacement nous a paru

nécessaire pour permettre à Nathalie et Véronique de mieux connaître et comprendre les questions de conditionnement, l'équilibre des menus, etc et d'être ainsi plus efficaces dans leur accompagnement auprès des enfants. Nous avons à cette occasion proposé la visite aux élus, personnel et parents délégués de Tarentaise et du Bessat.

Temps périscolaires

Coté temps périscolaires, la dernière activité de l'année, le hip hop, est très appréciée.

A la rentrée 2019/2020, l'école restera sur le rythme de la semaine à 4 jours et demi. Les activités théâtre et environnement jardinage seront probablement reconduites.

Une nouveauté avec un atelier sophrologie pour les petits et, très certainement pour tous, une initiation à différentes danses, modern jazz et zumba, devrait pouvoir être mis en place.

Inscriptions scolaires

Nous rappelons que les familles qui souhaitent inscrire leur enfant à l'école, doivent faire dans un premier temps une démarche en mairie et ensuite prendre un rendez-vous avec M. Pacaud, le directeur de l'école. L'enfant doit avoir 3 ans avant le 31 décembre 2020.

Spectacle de fin d'année



Le spectacle, qui a eu lieu le samedi 7 juin, avait pour thème « Que d'émotions », toujours en partenariat avec M. Bonura du centre musical. Cette action est l'accomplissement d'un travail fait tout au long de l'année avec les enseignants.

Michèle Peyron

L'apprentissage du risque piéton

Le « Permis piéton » pour les enfants est un programme national de prévention du risque piéton lancé par la Gendarmerie nationale.

Vendredi 14 juin, tous les enfants de primaire ont passé avec succès le permis piéton encadré par un gendarme de Bourg Argental. Ils avaient été bien préparés par leur enseignant M. Meloux.



Michèle Peyron

L'Association des Parents d'Elèves termine une nouvelle année scolaire.

Nouveautés cette année : les ventes de bonbons de Julien et de jeux de société, (organisée par Perrine VEYRE, merci !) réalisées en décembre, qui ont permis de remplir un peu les caisses de l'APE.

Le carnaval a eu lieu le vendredi 8 mars, sur le parking du village, sous un chapiteau, autour de mets apportés par les familles que nous tenons à remercier. Une buvette était ouverte pour cette occasion, et l'APE a offert le vin chaud et le chocolat chaud. Mr Carnaval a été confectionné par la famille KOCK, il était magnifique ! Merci à eux ! La soirée a été très conviviale !

La vente de fleurs a eu lieu les 24 et 25 mai, pour le week-end de la fête des mères. Tout s'est bien passé. Merci à tous ceux qui ont participé à l'installation, à la vente, à l'achat de fleurs.

Le repas de fin d'année a eu lieu le vendredi 7 juin, à la suite du spectacle de l'école.

Nous remercions JL Bonnet qui nous a préparé les tartes aux pommes et Saveurs d'Espagne pour le riz à l'espagnole.

Toutes ces manifestations permettent de passer de bons moments tous ensemble et en famille, et d'avoir le temps de discuter un peu et de faire connaissance. Ils sont importants pour la vie du village et de l'école. L'argent récolté permet aux enfants de pouvoir faire des sorties à moindre coût et de pouvoir accueillir l'intervenant musical pour faire un beau spectacle de fin d'année.

Nous recherchons, pour l'année prochaine, quelques personnes pour renouveler un peu le bureau... Merci aux parents de l'école de bien vouloir y réfléchir... Nous comptons sur votre investissement !

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite un bel été !

Brûlage des déchets végétaux

Il est une fois de plus nécessaire de rappeler que le brûlage des déchets végétaux est interdit en tout temps et en tout lieu pour les particuliers : interdiction de brûler des déchets verts à l'air libre.

Cette interdiction nous a récemment été rappelée par le Préfet qui a demandé expressément aux maires de la faire respecter et de signaler les éventuelles infractions au procureur de la République. À toutes fins utiles, rappelons que ces infractions sont passibles d'une amende de 450 €.

Rappelons aussi que, s'agissant des déchets agricoles, les éventuelles dérogations à ces dispositions peuvent être accordées uniquement par le préfet, jamais par le maire.

Pour rappel en résumé : à quelque époque de l'année que ce soit, il est interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte des pelouses,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de débroussaillage,
- ainsi que tous les autres déchets ménagers.
- les feuilles mortes,
- les résidus de taille de haies et d'arbustes,
- les épluchures,



Taille des arbres et des haies

Il est important de rappeler que les arbres et les haies ne doivent pas dépasser des limites de propriété le long des chemins ruraux et des voies communales. munes sont d'ailleurs fondés, après une mise en demeure restée sans effet, à faire effectuer sur les arbres ou les haies en question les travaux d'élagage nécessaires, cela aux frais de la personne concernée.

En ce qui concerne les arbres, il peut être toléré un dépassement des branches au-dessus des voies et chemins à la condition que cela ne gêne pas la circulation. Mais les racines des arbres ne doivent en aucun cas dépasser de la limite de propriété. Par ailleurs, l'article R 116-2 du code de la voirie routière permet de punir de l'amende prévue pour les contraventions de 5^e classe ceux qui, en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou des haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, les maires des com- Personne ne souhaitant devoir en venir là, il est donc essentiel que chacun fasse le nécessaire



dans sa propriété avant de recevoir de la mairie une lettre de mise en demeure.

Louis Besson

Faire du bruit, oui mais pas trop...

Et seulement à certaines heures

Bien sûr, les particuliers sont invités à limiter en tout temps bruit et nuisances sonores, cela pour respecter le calme souhaitable dans notre commune rurale. Cela est tout particulièrement vrai des bruits de tondeuses et de tronçonneuses pour lesquels il y a une réglementation très précise, hélas trop souvent oubliée. Il est donc nécessaire de la rappeler ici, tout en précisant que les règles pour les professionnels dans le cadre de leur activité sont différentes.

Le bruit n'est jamais autorisé :

- en semaine entre 12 heures et 14 heures 30,
- les samedis, entre 12 heures et 15 heures
- les dimanches et jours fériés, tout l'après-midi.

L'usage des outils bruyants est en revanche possible :

- les dimanches et jours fériés, seulement le matin de 10 heures à 12 heures (interdiction l'après-midi) ;
- les samedis (sauf fériés), autorisation de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures (interdiction entre 12 heures et 15 heures) ;
- les autres jours autorisation de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 (interdiction entre 12 heures et 14 heures 30).



Hygiène et propreté

Si vous avez eu l'occasion de consulter le dernier bulletin municipal de la commune de Saint-Genest-Malifaux, vous avez pu lire un article intitulé

« POUR UN VILLAGE PROPRE, J'AI UN CHIEN, JE M'EN OCCUPE ».

Il y était précisé que, par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics.

Eh bien, devinez quoi !

Ce qui s'applique à Saint-Genest-Malifaux s'applique aussi à Tarentaise, si bien que, à Saint-Genest-Malifaux tout comme à Tarentaise, les propriétaires ou possesseurs de chien sont tenus de procéder par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines déposées par leur animal favori sur le domaine communal.

Qu'on se le dise !

Louis Besson

Le rucher de Tarentaise

Du Miel et des abeilles et...Un apiculteur professionnel à Tarentaise, avec bientôt un salarié.

Depuis quelques mois, nous voyons circuler dans notre village un 4x4 aux couleurs du "Rucher de Tarentaise". En effet, une nouvelle petite entreprise a vu le jour sur notre commune.

Grégory Hospital habitant de notre village depuis une dizaine d'années a choisi de poursuivre plus en avant, sa passion pour les abeilles et d'en faire son métier.

Cela ne s'est pas fait en une seule fois, mais par étapes entre 2010 et 2019, jusqu'à abandonner son métier de pompier, où il ne connaissait plus l'épanouissement qu'il avait connu au départ.

Une entreprise familiale

Grégory et son frère Sébastien sont originaires de Mornant dans les Monts du Lyonnais, Sébastien lui habite Graix. L'affaire prenant belle tournure, Grégory a décidé d'embaucher son frère pour produire du miel, mais aussi différents produits dérivés et travailler au projet d'un local pédagogique. Sébastien travaillait jusqu'à présent dans l'aéronautique, c'étaient aussi comme il le dit des engins volants, mais pas du même calibre.

Le cheminement n'a pas été le même pour les deux frères, Sébastien va partir se former à travers un brevet professionnel

à la Côte St André dans l'Isère, alors que Grégory a tout appris par lui-même à travers le Net, les livres et surtout l'envie d'apprendre. Grégory, dit avoir pour habitude d'apprendre dans différents domaines de manière autodidacte.

Achat de la première ruche en 2010...

et en 2019 : 350 ruches.

Qu'est-ce qu'est donc le travail d'un apiculteur, parce qu'en fait ce sont surtout les abeilles qui travaillent, qui butinent !

Il faut savoir que comme dans le tourisme, il y a deux saisons pour l'apiculteur, une saison haute et une saison basse. Une chose reste constante, c'est le travail commercial qui doit toujours être au top. Les points de vente sont essentiellement les marchés du bassin stéphanois,

la clientèle sur Lyon étant généralement difficile à contenter. Les produits du Rucher sont disponibles aussi dans un certain nombre d'épicerie fines, mais Grégory et Sébastien sont en quête d'un terrain pour construire un bâtiment dont une partie serait un magasin et l'autre une salle avec un projet pédagogique, pour accueillir toutes sortes de visiteurs, et bien entendu des écoles. La recherche se fait en lien avec le Parc du Pilat et la CCMP (Communautés de Communes des Monts du Pilat) Il n'existe pas de telle proposition de ce côté de Saint Etienne.

La saison haute va de mars à septembre, c'est une période de transhumance des ruches et de relève des "hausses", il y a aussi, un gros travail de surveillance des ruches et là « oh surprise » tout se fait à distance avec une application sur le téléphone portable ! Par le biais d'une balance électronique placée sous une ruche. Bien entendu en cas de besoin, il faut quand même se déplacer comme ces jours ci où avec le froid, les abeilles consomment beaucoup, il faut donc aller les nourrir pour compenser.



Le premier miel récolté, essentiellement dans la région de Pé-lussin est celui de fleurs mi-mai, puis au fil des déplacements des ruches et de l'avancée de la saison, on aura de l'acacia, puis du châtaignier. Elles descendront ensuite dans la Drôme pour la lavande et le thym. Les ruches qui donneront le miel de framboisiers et ronces, se spécialiseront ensuite dans celui de montagne et sapin. La récolte se fait à chaque fin de floraison, pour acacia, et framboisier ; par exemple la récolte se fera sur 3,4 jours, alors qu'elle se fera sur 3 semaines pour le sapin et la lavande. Bien entendu, les miels sont testés en laboratoire pour obtenir leur qualification de parfum, on parle de cru de miels comme pour le vin. Les hausses sont rapportées ici à la miellerie à Tarentaise pour l'extraction, le miel reste ensuite en fût pour une durée minimum de 3 semaines de manière à se libérer de ses impuretés par capillarité. Ce qui monte en surface est retiré et redonné aux abeilles pour les nourrir en période de besoin. La mise en pot peut se faire un mois après le relevage des hausses, mais elle se fait surtout au fil des besoins de la vente.

Une production très variable selon la météo

L'année 2019 ne s'annonce d'ailleurs pas fameuse, la végétation souffre du froid et les abeilles aussi. Pour 2017 : 2.550 tonnes, 2018 : 4.500 tonnes, et l'espoir pour 2019 est de 8 tonnes mais c'est Dame Nature qui décide. Grégory est en réseau avec un grand nombre d'apiculteurs pour mettre ses ruches en dépôt, c'est d'ailleurs un service



que chacun rend et reçoit, les propriétaires sont dédommés en miel.

Et durant l'hiver, que deviennent les abeilles ?

Pendant la saison basse, les ruches hibernent dans la Drôme et l'Isère au niveau de Vienne, Montélimar, Valence et elles remontent progressivement en altitude en fonction de l'évolution de la météo. Au cours de la saison basse l'apiculteur ne se tourne pas les pouces pour autant, il faut protéger les ruches du froid, nourrir les essaims avec un sucre spécial, faire les traitements contre les parasites, notamment le varroa. Il faut savoir, qu'aujourd'hui pour survivre, les abeilles doivent être domestiquées. Elles n'avaient pas les mêmes besoins, il y a ne serait-ce qu'une vingtaine d'années, le dérèglement climatique est passé par là.

Pendant l'hivernage, l'essaim reste en grappe très resserrée pour se tenir chaud et est alimenté avec un nourrisseur dans lequel se trouve un sirop

avec du sucre de betterave ou de canne à sucre. L'hiver, il y a un pourcentage de perte de 5 à 10% chez un apiculteur professionnel et de 40% chez un amateur. Une abeille dite d'hiver née en août vivra 6 mois, son travail sera de maintenir la température de l'essaim. Une abeille née en mars vivra 3 semaines. Il y a 3000 abeilles qui naissent chaque jour par ruche de mars à août pour des abeilles sélectionnées. Les abeilles d'été deviennent des butineuses au bout de quelques jours. Elles rayonnent en moyenne sur 800m en dehors de la ruche, elles peuvent aller jusqu'à 3 km, mais elles rentrent, alors épuisées.

Grégory estime pourtant que malgré tout ce qui peut être dit, les abeilles ne vont pas si mal que ça, peut-être parce qu'elles savent se protéger. En effet, par exemple chez nous, elles boudent les fleurs de pissenlits, dont nos prés sont pourtant couverts, à cause de certains facteurs exogènes.

Grégory et Sébastien ont projet

de travailler beaucoup plus en bio, ils s'en approchent beaucoup, mais il faut savoir que c'est un produit beaucoup plus cher et qui ne peut rejoindre qu'une certaine clientèle.

Grégory et Sébastien ont pour projet de travailler plus en bio. Ils s'en approchent beaucoup, mais il faut savoir que c'est un produit vraiment plus cher et qui ne peut rejoindre qu'une certaine clientèle.

Dans le travail de l'apiculteur, il y a aussi l'élevage d'essaims à garder ou à vendre, l'apiculteur peut aussi être sollicité par des arboriculteurs pour que ses ruches permettent la pollinisation.

Dans ce cas, il est rétribué pour ce service. Les arboriculteurs sont amenés aujourd'hui à faire appel aux apiculteurs pour que leurs ruches fassent un travail qui était fait naturellement auparavant par des insectes pollinisateurs. Hélas, 60% d'entre eux ont disparu à cause des pesticides.

La réglementation autour de la fabrication du miel est assez légère, mais elle est en train de changer. Notre pays tient une place importante dans ces avancées, car c'est en France qu'il y a le plus d'apiculteurs et la plus grande variété de miels, grâce à la grande diversité de reliefs et de climats.

Dans le Pilat, les zones Natura 2000 permettent l'obtention de subventions européennes pour l'installation de ruches, celles-ci maintenant la pollinisation. Mais il faut savoir qu'il y a des échanges importants entre les deux hémisphères. L'inversion des saisons permet



l'élevage et la vente de reines, celles du rucher de Tarentaise sont élevées par Grégory. Il est essentiel d'avoir des reines sélectionnées pour avoir une exploitation rentable. Les reines sont marquées avec une couleur par année, elles changent tous les deux ans et mesurent 1,50 cm contre 1 cm pour une abeille ouvrière.

Qu'est ce qui fait un bon apiculteur selon Grégory ?

C'est prendre soin de sa ruche, connaître les abeilles, la nature, l'observer, faire un bon miel et savoir le commercialiser. D'ailleurs, Grégory fait fabriquer avec son miel du nougat, des bonbons, des sucettes, du pain d'épices, que vous pouvez vous procurer sur les marchés, à la Jasserie ou chez lui tout comme ses différents miels en pots de 250, 500 gr ou 1kg, mais aussi du pollen excellent pour votre santé.

Grégory n'est d'ailleurs pas indifférent aux propriétés médicinales du miel qu'il utilise pour les coupures ou brulûres de ses enfants, et il travaille à un miel de thym qui doit être très pur pour le CHU de Limoges

qui est précurseur dans ce domaine. Aujourd'hui Grégory regarde devant avec sérénité et impatience et n'a aucun regret de son métier de pompier à Lyon où il avait le sentiment de ne plus faire du secours mais de l'assistance. La conversion ne s'est pas faite de manière irréfléchie.

Grégory a eu le souci de maintenir son niveau de vie pour ne pas pénaliser ses enfants. Certes, son temps de travail n'est plus le même et en pleine saison, les semaines peuvent atteindre parfois une centaine d'heures et environ 50 en basse saison. Mais il apprécie de ne plus faire les trajets en train pour aller à Lyon, de pouvoir organiser son temps en fonction de ses enfants, de vivre sans stress en harmonie et admiration avec le rythme de la nature et des saisons. Dans l'immédiat, pour goûter au miel du rucher de Tarentaise le plus simple est d'appeler Grégory et il vous donnera rendez-vous.

Grégory HOSPITAL
Apiculteur Professionnel
155, chemin de Prarouet
Tél. 06 63 81 96 90

Michèle Peyron

Requalification de la mairie

Là aussi, les entreprises ont été choisies au mois de mai par le conseil municipal. Les travaux, qui devraient être terminés début 2020, comprendront :

- agrandissement des locaux utilisés pour la bibliothèque et la salle des conseils municipaux par suppression du garage suite à son déplacement dans le nouveau centre technique municipal,
- création d'un accès à la bibliothèque agrandie du côté de la place de la Mairie,
- création d'une salle de réunion au rez-de-chaussée à la place du petit atelier côté sud,
- création d'une salle d'archives à l'étage,
- agrandissement de la cuisine destinée à la cantine,
- mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de

la totalité du bâtiment,

- isolation thermique et mise aux normes du bâtiment.
- rénovation de l'ensemble des locaux.

Financement

Le coût total hors taxes des travaux du CTM et de la mairie est actuellement estimé à un peu moins de 505 800 €.

Il est à noter que nous avons déjà obtenu des promesses de subvention de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté de communes pour un montant total d'un peu plus de 269 500 € et que nous espérons encore 102 000 € supplémentaires de la part de la Région et du SIEL (syndicat intercommunal d'énergies de la Loire).

Centre technique municipal (CTM)

Lors des deux conseils municipaux de mai, les entreprises ont été choisies pour les travaux de construction du CTM.

Ceux-ci devraient commencer durant l'été avec l'objectif que tout soit terminé ou presque pour la Toussaint.

Travaux rue Charles Exbrayat

Des travaux sont programmés rue Charles Exbrayat avec réfection de la chaussée et surtout des trottoirs dont celui longeant les habitations qui comportera une partie non goudronnée aménagée en petit square.

Ces travaux devraient se dérouler durant l'été.

Aménagement du nouveau cimetière

Comme vous avez pu le remarquer en vous rendant sur place, l'essentiel des travaux du nouveau cimetière a été réalisé.

Pour compléter son aménagement, nous allons cet été mettre en place un columbarium et un jardin du souvenir. Les revêtements définitifs seront réalisés avant la Toussaint.

Seront également créées des places de stationnement ainsi qu'un espace de voirie facilitant l'accès des véhicules funéraires au nouveau cimetière et permettant à tous de faire demi-tour.

À noter que l'accès du nouveau cimetière sera également autorisé aux véhicules transportant des personnes à mobilité



réduite : une place de stationnement est prévue à cet effet

dans le haut du nouveau cimetière.

Louis Besson

Dernières nouvelles de la bibliothèque

Outre les livres mis à votre disposition, l'équipe de la bibliothèque propose également des actions aux plus jeunes ainsi que le Prix Exbrayat.

> La mise en réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes a pris du retard à cause d'une incompatibilité du logiciel d'une bibliothèque du réseau avec le logiciel commun à toutes.

Tout le réseau de lecture publique (RLP) espère la mise en route des navettes, réservations, consultations en ligne etc, pour les vacances d'été.

> Nous poursuivons notre partenariat avec la Direction Départementale du Livre et du Multimédia (DDLMM, anciennement MDL, Médiathèque Départementale de la Loire) de BOURG ARGENTAL, et échangeons 2 fois par an 800 à 900 livres (romans, BD, documentaires adultes et jeunesse, albums jeunesse, livres-lus, DVD) qui se rajoutent à notre



fond propre (3000 documents).

> A disposition, pour emprunt à la bibliothèque, les magazines suivants :

- WAKOU pour les enfants,
- Ca m'intéresse
- Que choisir
- Connaissance des arts

L'équipe de la bibliothèque

Une exposition sur les « nouvelles du front 1914-1918 »



Nous avons profité de l'accueil de classes du vendredi après-midi pour présenter l'exposition « nouvelles du front 1914-1918 » en décembre, aux enfants des écoles de TARENTEISE et du BESSAT. D'autres objets d'animation sont également proposés, par exemple la malle thématique « les petites culottes »

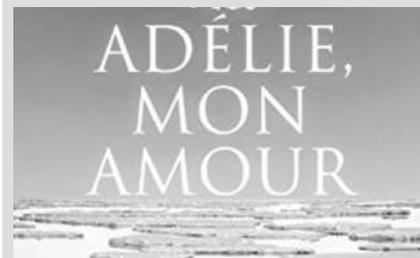


Des détectives en herbe

Le mercredi 13 février, une animation autour du "polar" et du jeu pour enfants a eu lieu à la bibliothèque en collaboration avec Perrine Veyre (Tarentaise jeux). Cette animation a rassemblé les enfants et quelques mamans autour de jeux intéressants qui ont remporté un vif succès. Ces jeux (petit jeu de détective et le jeu du détective chinois) étaient prêtés par la MDL de la Loire.

> Prix littéraire.

La bibliothèque a participé cette année pour la première fois au prix littéraire CURIEUX VOYAGEURS. Le prix a été décerné à Michel IZARD pour « ADELIE mon amour ».



Nous prévoyons de renouveler notre participation à ce prix. Vous serez informés en temps voulu.

> « J'ai lu, j'en parle ».

Prochaine rencontre le 16 octobre 2019 à Tarentaise pour échanger et partager nos coups de cœur lectures et grignotages salés-sucrés.

30^e édition du prix Exbrayat

Pour cette 30^e édition du prix Charles EXBRAYAT, les 3 livres sélectionnés, cette année seront à disposition des lecteurs en juin.

- Le Baiser de Sophie BROCAS
- Qui a tué l'homme homard de J. M. ERRE
- S'inventer une île d'Alain GILLOT

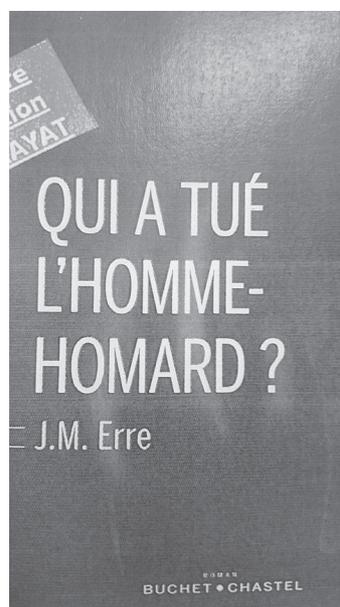
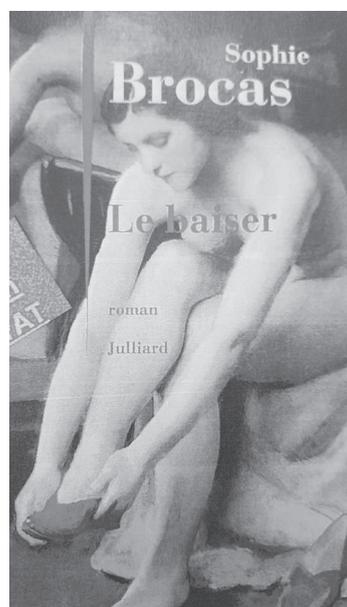
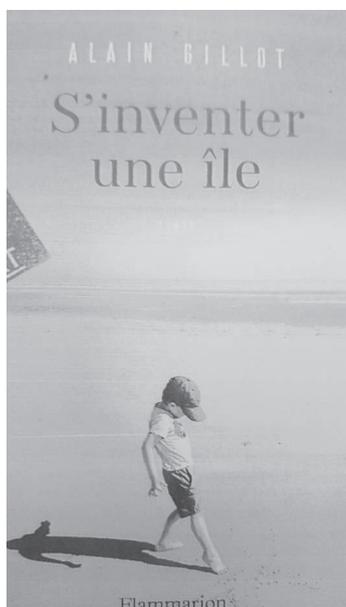
Enregistrements des émissions

« à plus d'un titre » :

- le vendredi 30 août 2019 à 14H30 à la Mairie de Planfoy, présentation de « Qui a tué l'homme homard » de J. M. ERRE suivie d'une marche-lecture jusqu'à l'arbre EXBRAYAT et d'un cocktail au Pont Souvignet vers 17H30 ;
- le vendredi 20 septembre 2019 à 18H à la Mairie de Tarentaise,

présentation de « S'inventer une île » d'Alain GILLOT suivie d'un repas à 19H30, puis d'une lecture aux flambeaux ;

- le vendredi 27 septembre 2019 à 18H à la Mairie de Rochetaillée, présentation de « le Baiser » de S. BROCAS, suivie d'un repas à 19H30 et d'une lecture aux flambeaux au château.



L'Association « Les souvenirs de Charles EXBRAYAT » espère que le nombre de lecteurs, toutes bibliothèques confondues, atteindra 500 lecteurs.

Les chanteurs du Mai

Depuis de nombreuses années, la tradition pour annoncer l'arrivée du printemps dans le village est de chanter le « Mai ».

Les jeunes de la commune se retrouvent et passent dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai dans toutes les maisons du village afin d'annoncer l'arrivée des beaux jours.

C'est au nombre de 16 que nous nous sommes retrouvés cette année pour commencer notre tournée des habitations de Tarentaise. Nous nous sommes donné rendez-vous le mardi 30 Avril à 19h sur la place du village puis nous avons débuté notre tournée. Cette année 4 nouvelles recrues ont rejoint le groupe de l'an dernier. Nous tenons à souligner que cette année nous sommes parvenus à rassembler autant de filles que de garçons.



Nous apprécions cette tradition car elle nous permet de retrouver les copains, de l'école primaire pour la plupart, que nous voyons moins à cause des études ou du travail. C'est également le moment de revoir certains « anciens » passés chez nous lorsque nous étions petits.

C'est agréable de voir comme tout le monde joue le jeu. Nous avons cette année encore été bien accueillis par tous, anciens habitants comme nouveaux, et nous vous en remercions. Les œufs que nous avons récupérés au cours de notre randonnée nous ont permis de man-

ger l'omelette tous ensemble le mercredi comme le veut la tradition. L'argent que vous nous avez si gentiment laissé nous permettra de nous retrouver pour une petite bouffe sympa. De plus nous avons eu la chance cette année d'avoir le beau temps avec nous qui nous permet d'apprécier d'autant plus ce moment en commun.

Pour finir nous souhaitons dire un grand MERCI à tous ceux qui nous ont laissé un petit quelque chose pour tenir la nuit et poursuivre la tradition. Nous serons là l'an prochain !

Les chanteurs du Mai

Services de la mairie



Ils sont ouverts les mardis, mercredis, vendredis de 14 h à 16 h et samedis de 9 h à 11 h 30

Tél. 04 77 20 40 98

Pour tout urgence joindre le 06 40 94 05 20

État civil



Mariages

- M. Sébastien KOCK et Mme Oriane FURODET le 16 juin 2018

- M. Germain GRENIER et Mme Ann-Charlène ROUX, le 23 février 2019

- M. Simon DEGRAIX et Mme Stéphanie FAURIEL, le 18 mai 2019

« Pilat propre »

L'opération « Pilat Propre » ou « Village Propre » a eu lieu lundi 27 mai.

Les petits ont fait le tour du village et les grands une partie du sentier des Planètes accompagnés de deux élus et de Véronique et Hélène. Bonne nouvelle : les sacs sont revenus pauvrement garnis. Tant mieux !



Michèle Peyron



Feu d'artifice : nouvelle formule

Pour permettre un temps de convivialité et d'échanges, nous vous invitons le vendredi 12 juillet dès 21h autour d'un repas partagé sur la place du village. (en cas de mauvaise météo, nous nous mettrons à l'intérieur)

La commune proposera les boissons et chacun est invité à apporter en quantité pour soi, par couple ou famille quelque chose à partager en sucré ou salé.

N'hésitez pas à tenter vos meilleures recettes que vous pourrez échanger.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Début juin, le Préfet nous a informés que la commune était concernée par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Saint-Alban-du-Rhône dont le rayon a été étendu de 10 à 20 km.

Ce PPI est un dispositif établi par l'Etat pour protéger les personnes, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques liés à l'existence de cette installation. Le maire qui est responsable de la sécurité civile dans sa commune doit se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Une réunion d'information a eu lieu la semaine dernière à l'initiative du maire de la Valla en Gier (concerné également par ce phénomène) et réunissant certaines communes de la CCMP notées d'un tel plan afin de réfléchir sur la mutualisation de l'élaboration d'un PCS. Les communes concernées devront se positionner très prochainement sur leur participation à cette démarche pour que le PCS soit effectif avant la fin de l'année 2019.

Club Omnisports de Tarentaise



Le bilan de la saison 2018/2019 au COT

C'est 57 enfants licenciés de 5 à 12 ans cette année ! Ils ont pratiqué le VTT, le ski de fond et l'athlétisme ainsi que quelques autres activités sportives plus ponctuellement les samedis après midi. Clément Plévy a assuré l'encadrement de novembre à avril pour aider les nombreux parents bénévoles. L'hiver s'est fait attendre en décembre cette année mais nous avons quand même pu skier en janvier et février.

Pour les adultes, les cours de yoga assurés par Olivier Ravel, se sont poursuivis les mardis soir.

Et cette année, Sophie Borne a pris en main les cours de Pilâtes les jeudis (Un grand merci à elle). Ces 2 cours ont affiché complet !

La seconde édition du Tarentaise COT Challenge

Ce fût une belle réussite malgré une météo maussade !

Plus de 450 participants ont

pris plaisir à parcourir les beaux sentiers qui entourent Tarentaise à pied, à VTT où les 2 sur l'ensemble du week-end du 18/19 mai !

Un grand merci à tous les bénévoles qui nous ont aidé ainsi qu'à nos partenaires et à la commune. Toutes les photos prises en ce week-end de mai sont visibles sur le site ou la page facebook du COT.

<http://www.cot-tarentaise.fr/>
<https://www.facebook.com/Trail-de-Tarentaise-1688068888100497/>

Cette nouvelle formule plébiscitée par l'ensemble des participants et des bénévoles sera reconduite l'an prochain !

Bon été à tous !

On vous attend pour la reprise des activités en septembre...



Tarentaise Amitiés



Le jeudi 14 mars, a eu lieu une sortie aux « Bonbons de Julien » à Bourg Argental et au Musée de l'autocar à Vanosc. Un repas bien sympathique a rassemblé tout le monde au « COUTOU » à Riotord. La cuisine simple

mais bonne a été appréciée unanimement.

La démonstration de fabrication des Berlingots était très intéressante et vivante. Les échanges ont été riches de questions.

S'en est suivie une dégustation à volonté de gourmandises, bien agréables à savourer...

Au musée, les explications d'une guide chaleureuse et compétente ont captivé tout un chacun. La description du travail des charrons (début de Joseph Besset, le fondateur de l'entreprise) était très intéressante. Il lance sur les routes le premier car sans châssis, le fameux ISOBLOC. L'atelier de carrosserie va devenir au fil du temps la SACA, SAVIEM, RVI., et enfin de nos jours : IVECO Bus. Une belle exposition de véhicules sensibilise le public à l'évolution.

Ce patrimoine fait partie de l'histoire de notre région. Certains autocars s'illustrent en tournant pour le cinéma (Un sac de billes.....) L'entreprise continue à se développer à Annonay.

Cette journée bien remplie a apporté son lot de découvertes et a suscité l'enthousiasme.

Tarentaise Animation Détente



Tarentaise Animation Détente vous remercie, Urban folky, Mickael Jones, Bpm sono pour votre ambiance, vous avez mis le feu !

Nous remercions aussi «verts

de bière» pour leurs différentes qualités de bières qui ont eu un énorme succès auprès de notre public.

Pour finir un grand merci à vous tous de votre présence, de votre

ACCA de Tarentaise

L'Acca organise un ball trap chemin du Sapillon le samedi 27 juillet à partir de 14 heures et le dimanche 28 juillet toute la journée.

Tirs d'essais, à la rosette, américaines. Soupe aux choux le dimanche matin à déguster sur place ou à emporter à la salle d'œuvre à partir de 8 heures.

ambiance car sans vous l'association ne serait pas ce qu'elle est et ne pourrait pas survivre.

Merci à tous pour ce succès à l'occasion de la 9^e fête de la bière.

On se donne rendez-vous l'année prochaine pour la 10^e.

Agenda

cet été

> Prix EXBRAYAT

3 émissions « à plus d'un titre » enregistrées en public sur la radio RCF auront lieu :

- **vendredi 30 août** à 14H30 à la Mairie de Planfoy avec J. M. ERRE

- **vendredi 20 septembre** à 18H à la Mairie de Tarentaire avec Alain GILLOT

- **vendredi 27 septembre** à 18H à la Mairie de Rochetaillée avec Sophie BROCAS

Plus d'infos en page 15

> 17 octobre

Réunion avec les associations
20h en mairie

6 juillet. Le vieux Frêne « part en live » (spécial reprises)

12 juillet. Feu d'artifice organisé par la mairie

13 juillet. Concours de boules (Tarentaise Animation Détente)

20 juillet. Le vieux Frêne « fait son bal »

27 et 28 juillet. Ball-trap et soupe aux choux le dimanche (ACCA). Plus d'infos en page 19

dès la rentrée

Au vieux Frêne

14 septembre. Soirée moules/boules

19 octobre. Karaoké (et vacances annuelles)

9 et 10 novembre. Réouverture, matinée « cochon »

21 décembre. 12h de la coinche